

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 16 Février 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	12

L'an deux mille vingt-deux le 16 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain  
GUINDT Philippe

OGER Isabelle  
THILL Céline  
VEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier  
SMEC Jean  
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme  
PEREIRA Julien

Madame OGER Isabelle est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 611 Autorisation signature d'une offre de prix

Par arrêté du 06/01/2022 n°2289 engageant la modification du PLU, il a été arrêté la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

La commune souhaite faire appel à un bureau d'étude et a fait une demande de devis auprès de trois cabinets compétents en la matière.

Après avoir examiné les offres de prix pour la modification simplifiée du PLU :

Sociétés	NORD EST GEO ENVIRONNEMENT	ECOLOR	L'ATELIER DES TERRITOIRES
Coût	1 850€ H.T. - 2 220€ T.T.C.	2 140€ H.T. - 2 568€ T.T.C.	2 590€ H.T. - 3 108€ T.T.C.
Réunion supplémentaire	300€ H.T. - 360€ T.T.C.	500€ H.T. - 600€ T.T.C.	NON CHIFFREE
Evaluation environnementale	600€ H.T. - 720 T.T.C.	NON CHIFFREE	NON CHIFFREE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'offre de prix de la société NORD EST GEO ENVIRONNEMENT, pour les montants ci-dessus.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 18/02/2022

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 18/02/2022

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

